



SOMMAIRE

Points 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 17 de l'ordre du jour:

Pages

Débat général (*suite*)

Orateurs:

M. Pachachi (Irak)	63
M. Roosevelt (Etats-Unis d'Amérique)	65
M. Benyahia (Algérie)	67
M. Ismaïl (Pakistan)	69
M. López (Philippines)	71

Président : M. T. BOUATTOURA (Algérie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Israël, Italie, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 ET 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Tendances économiques mondiales (E/4053 et additifs, E/4152, E/4187 et additifs, E/4221, E/4224 et Add.1; E/ECE/613; E/CN.12/752 et Add.1 et 2, E/CN.12/754; E/CN.14/345)

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4182 et Add.1, E/4183, E/4185/Rev.1 et Rev.1/Add.1, E/4188 et Add.1, E/4190, E/4191 et Corr.1 et 2, E/4193,

E/4195 et Add.1, E/4197 et Add.1 et 2, E/4198 et Add.1, E/4199 et Add.1, E/4202, E/4205, E/4209, E/4215 et Corr.1, E/4233 et Corr.1)

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4216)

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4196 et Add.1 à 3)

Planification et projections économiques (E/4046/Rev.1, E/4207 et Add.1; E/ECE/493/Add.1)

Financement du développement économique

a) Courant international de capitaux et d'assistance (E/4170, E/4171 et Corr.2)

b) Moyens d'augmenter le courant international de capitaux privés (E/4189 et Corr.1 et 2)

Activités dans le domaine du développement industriel (E/4192 et Add.1, E/4203, E/4229 et Add.1, E/4230)

Progrès social

a) Rapport de la Commission des questions sociales (E/4206 et Add.1; E/CN.5/401)

b) Rapport sur la situation sociale dans le monde (E/CN.5/402 et Add.1 et 2; E/L.1125)

c) Rapport sur un programme de recherche et de formation en liaison avec des projets de développement régional (E/4228; E/CN.5/403)

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. M. PACHACHI (Irak) dit qu'il bornera son intervention dans le débat général à certains grands problèmes de politique liés à la Décennie du développement et aux décisions que le Conseil sera appelé à prendre. De nombreux représentants ont déjà mentionné la détérioration constante de la situation des pays en voie de développement, situation dont le Secrétaire général de l'ONU a brossé un tableau assez sombre à la 1421^e séance. Le fossé qui sépare les pays nantis des pays en voie de développement s'est encore élargi. Cela s'explique surtout par une expansion trop lente de la production agricole et par le fait que les termes de l'échange n'ont pas évolué dans un sens favorable. Les courants de capitaux n'ont guère progressé depuis le fort ralentissement constaté ces dernières années. L'expansion démographique réduit toujours à néant les efforts et les sacrifices consentis par de nombreux pays en voie de développement. A cet égard, la délégation irakienne appuie sans réserve la proposition faite par le représentant de la Suède à la 1426^e séance, qui tend

à ce que l'ONU et les institutions spécialisées prennent des mesures concrètes pour aider les pays en voie de développement qui sont disposés à exécuter des programmes de planification familiale.

2. Le Conseil a été bien inspiré lorsqu'il a décidé d'étudier à fond, à la présente session, la question du financement du développement économique. Les capitaux nationaux des pays en voie de développement eux-mêmes demeurent la principale source de financement, comme le prouve l'augmentation régulière de leurs investissements nationaux par rapport à leur produit national brut. Mais, comme le Secrétaire général l'a souligné, c'est fréquemment la contribution des pays développés qui permet d'assurer le passage de la stagnation à l'expansion. Le financement extérieur du développement économique dépend à la fois de la mesure dans laquelle les pays développés peuvent effectivement fournir une assistance dans ce domaine et de la capacité d'absorption des pays bénéficiaires. Il suffit d'étudier la conjoncture pour constater que, d'une part, la production a fortement augmenté au cours des cinq dernières années dans les pays développés, sans accroissement correspondant de l'aide financière extérieure, et que, d'autre part, l'assistance actuelle est loin de correspondre à la capacité d'absorption des pays en voie de développement. Ceux-ci, en effet, pourraient effectivement utiliser des crédits supplémentaires de l'ordre de 4 milliards de dollars par an. En outre, les conditions auxquelles cette aide extérieure est consentie devraient être beaucoup plus libérales. Il faudrait que les prêts soient à long terme et à faible taux d'intérêt, afin d'épargner aux pays en voie de développement le lourd fardeau que représente le service de la dette extérieure. M. Pachachi espère qu'à la présente session, le Conseil adoptera des résolutions dans ce sens.

3. En ce qui concerne la Décennie du développement en général, il est évident que le Conseil devra prendre d'urgence des mesures concrètes pour surmonter les difficultés et les obstacles qui s'opposent au progrès. Comme l'a si justement souligné le représentant du Royaume-Uni, les dangers qui découlent de la pauvreté ne sont pas nationaux mais internationaux ; s'ils doivent être dissipés, c'est par une autorité internationale. En dépit des progrès décevants accomplis depuis le début de la Décennie, le Conseil se réunit cette année dans des circonstances qui justifient un certain optimisme. Sa composition est une image plus fidèle et plus équitable de celle de l'ONU et il devrait pouvoir s'acquitter plus efficacement qu'auparavant des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte. Comme l'a constaté le Secrétaire général, le Conseil a maintenant à sa disposition des moyens plus grands qu'auparavant et c'est de plus en plus disposé à s'en servir. Mais cela ne justifie aucune complaisance, car la recherche des moyens les plus efficaces pour aborder le problème extrêmement complexe du développement est une tâche longue et difficile. De son côté, le représentant de la France a rappelé que le problème du développement économique et social ne se laisse pas saisir aisément, surtout lorsqu'il met en jeu les principes et les modalités de l'indispensable coopération entre les pays développés et ceux qui le sont moins.

4. La notion de responsabilité internationale collective en matière de développement est entièrement nouvelle et c'est maintenant seulement que l'on commence à s'apercevoir de l'ampleur de la tâche entreprise par la communauté internationale. Le développement est lié à tous les aspects de l'existence humaine et, pour mener cette entreprise à bien, il faudra renoncer à bon nombre de croyances et d'attitudes surannées. Le premier obstacle est d'ordre psychologique. Il est incontestable que certains milieux envisagent encore avec méfiance la notion de responsabilité internationale tout en lui rendant hommage du bout des lèvres. C'est à cette attitude que le Secrétaire général a voulu faire allusion lorsqu'il a parlé d'intérêts immédiats et relativement étroits et de sa crainte de voir le régionalisme se transformer en provincialisme. L'avertissement qu'il a lancé doit être entendu, ainsi que l'appel du représentant de l'Iran, qui a engagé le Conseil, à la 1423^e séance, à se tourner vers l'avenir sans s'attarder à des problèmes que l'on persiste d'ailleurs à aborder dans le cadre d'un système fondamentalement rétrograde.

5. Pendant de nombreuses années, le Conseil a été une simple tribune permettant des échanges de vues qui, pour importants qu'ils soient encore, ne doivent plus constituer l'élément principal de son activité. Comme l'a souligné le Secrétaire général, il appartient au Conseil de déterminer l'ampleur et l'importance des problèmes qui se posent et les possibilités de les résoudre, et il est maintenant mieux placé aussi pour orienter et inspirer l'action des autres. Cela signifie que le Conseil a une double fonction : évaluer les progrès réalisés vers les objectifs de la Décennie du développement et, à partir de cette évaluation, formuler les plans qu'il convient de mettre en œuvre dans certains secteurs clefs et fixer éventuellement un ordre de priorité. Il va sans dire que, pour permettre au Conseil de s'acquitter de cette tâche difficile et complexe, il faudra mettre à sa disposition toute l'assistance dont il a besoin. A cet égard, il devrait être possible de faire appel à deux rouages existants : le Comité de la planification du développement, qui vient de présenter son premier rapport (E/4207), et les réunions communes du Comité administratif de coordination et du Comité spécial de coordination. Ces deux comités devraient se réunir plus fréquemment, surtout au niveau technique ou préparatoire. Les Etats membres du Comité spécial de coordination devraient faire participer à ces réunions communes des experts qualifiés s'occupant de la planification du développement, qui travailleraient en liaison étroite avec les experts et le personnel technique de l'ONU et des institutions spécialisées. Le Secrétaire général de l'ONU et les chefs des secrétariats des institutions spécialisées assistent aux réunions communes, et il serait normal que les gouvernements s'y fassent représenter par des fonctionnaires d'un rang aussi élevé que possible. Ce que propose M. Pachachi est, en fait, d'élargir la portée de ces réunions communes en leur donnant une base institutionnelle permanente et en leur assignant la tâche d'aider le Conseil dans l'évaluation des progrès accomplis et l'élaboration des plans. Ainsi, le travail d'évaluation et de planifica-

tion sera, à toutes les phases, une entreprise commune des gouvernements et du Secrétariat, car il faut que celui-ci, comme d'ailleurs les secrétariats des institutions spécialisées, joue un rôle plus actif dans l'élaboration des politiques. Il est plus urgent que jamais d'améliorer le mécanisme existant. En effet, la somme de renseignements dont on dispose à présent permet de se faire une idée plus claire des besoins des pays en voie de développement, tant dans l'ensemble que sur le plan régional. De même, l'utilisation efficace des ressources limitées dont disposent l'ONU et les organisations qui lui sont reliées exige une planification plus poussée, ce qui permettrait également d'établir un ordre de priorité dont les Etats Membres pourraient s'inspirer.

6. Par ces quelques observations, M. Pachachi a voulu définir l'orientation que le Conseil devrait donner à ses travaux pendant la session. Il s'agit de considérer l'actuelle Décennie du développement comme un simple prélude à des efforts internationaux plus vastes et, il faut l'espérer, plus efficaces. Les objectifs modestes de la présente Décennie n'ont pu être atteints à cause de l'existence d'une certaine apathie et d'un manque de compréhension, ainsi que de l'insuffisance des moyens disponibles. Ayant acquis une connaissance plus juste du processus du développement, il faut que le Conseil regarde vers l'avenir avec plus de confiance et s'acquitte de sa tâche avec une vigueur et une détermination accrues.

7. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) déclare que, puisque le plan d'organisation des travaux de la session (E/L.1109/Rev.1) lui en laisse la possibilité, la délégation des Etats-Unis d'Amérique aimeraient intervenir une deuxième fois dans le débat général. A ce propos, il rappelle que, à la 1422^e séance, le chef de la délégation des Etats-Unis a essentiellement traité de deux domaines prioritaires d'une importance capitale pour les travaux du Conseil et qu'il reste à définir la position des Etats-Unis sur plusieurs autres problèmes que le Conseil doit résoudre.

8. Pour la première fois, le Conseil a en sa possession une somme de renseignements sur la répartition des ressources financières entre les divers programmes économiques et sociaux exécutés par l'ONU et les organisations qui lui sont reliées (voir E/4209). Cela permet de constater que la proportion des ressources que le système des Nations Unies consacre au développement social est d'environ 35 %. Pour l'ONU elle-même, la proportion est inférieure. Cette tendance est inquiétante et mérite d'être analysée de près. A cet égard, il convient d'attacher une importance particulière aux conclusions auxquelles la Commission des questions sociales a abouti à l'occasion du réexamen de son rôle, conclusions qui figurent dans le projet de résolution I contenu au chapitre VII du rapport de la Commission au Conseil (E/4206). C'est avec raison que la Commission a souligné l'importance de son rôle d'organe destiné à préparer la tâche du Conseil pour tout ce qui a trait à la politique de développement social et a décidé de demander à porter désormais le nom de Commission du développement social. M. Roosevelt espère que le Conseil donnera suite à la proposition de la Commission selon laquelle ses

membres devraient avoir qualité pour discuter de la formulation des politiques dans plus d'un secteur du développement social. S'il en est ainsi, la composition de la Commission sera mieux équilibrée, ce qui lui permettra de traiter plus judicieusement du problème des priorités.

9. La Commission des questions sociales a également traité de deux questions extrêmement importantes, à savoir la question de la motivation du développement et le programme de recherche et de formation portant sur le développement régional. En effet, les gouvernements de tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement, recherchent les moyens de favoriser l'évolution sociale et reconnaissent que les activités du développement exigent la participation active de la population. Dans ce domaine, le Conseil peut faire beaucoup, notamment en fournissant à tout pays qui le désire les renseignements disponibles concernant les méthodes propres à encourager l'évolution dans le secteur social. Cette question étant encore mal connue, M. Roosevelt se félicite que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ait fait une étude à ce sujet, en collaboration avec la Direction des affaires sociales.

10. En 1965, sur la recommandation de la Commission des questions sociales, le Conseil a décidé, par sa résolution 1086 C (XXXIX), d'entreprendre l'exécution d'un programme de recherche et de formation portant sur le développement régional. Les activités déjà entreprises dans le cadre de ce programme devraient permettre de résoudre certains problèmes, en ce qui concerne particulièrement la concentration de la population dans les villes. D'ailleurs, les expériences en matière de décentralisation régionale exigent des études approfondies, ainsi que la formation d'un personnel spécialisé. Plusieurs gouvernements ont déjà fait savoir qu'ils voulaient collaborer au programme de recherche et de formation et mettre l'expérience qu'ils ont acquise à la disposition d'autres pays. Pour que cette collaboration soit réellement efficace, il faudrait assurer la coordination des travaux. M. Roosevelt appuie la proposition du Secrétaire général tendant à ce que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social se charge de coordonner et d'analyser les conclusions des équipes de recherche et de formation des pays qui ont accepté de collaborer à cette entreprise.

11. Le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à verser une contribution spéciale à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social afin de lui permettre de poursuivre sa tâche et d'assurer cette coordination. Avec l'assentiment du Gouvernement des Pays-Bas, il versera à l'Institut, répartie sur une période de trois ans à compter de 1967, une contribution totale de 3 200 000 florins environ, soit 885 000 dollars. Cette contribution sera prélevée sur les fonds en monnaie néerlandaise que les Etats-Unis ont acquis il y a quelques années à la suite de la vente de produits agricoles aux Pays-Bas. Conformément à la politique que le Gouvernement des Etats-Unis a toujours suivie dans le cas des contributions volontaires, cette contribution ne devra pas excéder 40 % du total des contributions gouvernementales à l'Institut depuis sa création. Le représentant des

Etats-Unis espère sincèrement que d'autres pays s'associeront au sien et aux Pays-Bas, dont la contribution de 1 million de dollars en 1963 a permis la création de l'Institut.

12. Passant à la contribution de la science et de la technique au développement, M. Roosevelt rappelle qu'en avril 1966 le Secrétaire général de l'ONU a invité les gouvernements à donner leur avis sur un programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles, programme dont le Conseil avait approuvé le principe par sa résolution 1113 (XL). Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique reconnaît l'importance de cette question mais estime que des éclaircissements sont nécessaires en ce qui concerne le calendrier à suivre, la nature des études prévues et les méthodes à utiliser. Il faudrait que les études comportent deux stades : le premier, qui pourrait être exécuté assez rapidement, exigea du personnel de la Division des ressources et des transports qu'il rassemble et diffuse les renseignements dont disposent déjà les gouvernements, les organisations publiques et privées, et les experts. Cela permettra de déterminer les lacunes qui subsistent dans ce domaine et de préparer le second stade, celui des recherches et de l'exploration sur place. Ce second stade risque d'être coûteux et de durer très longtemps si l'on se borne à utiliser les moyens classiques de recherche. Mais les progrès de la technique permettront d'envisager l'utilisation de méthodes nouvelles, en particulier celles de levés aériens par radar, qui ont déjà été employées à titre expérimental dans des domaines tels que l'agriculture, la sylviculture, l'hydrologie et la géologie. Lorsqu'elles seront définitivement mises au point, ces méthodes devront permettre d'élaborer des plans précis de recherche. C'est dans ce domaine que la contribution que l'on peut attendre du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement prendra toute sa valeur. Il faut espérer que le Comité se consacrera plus particulièrement à la question de la mise en valeur des ressources naturelles et que, tenant compte des dernières découvertes scientifiques et techniques, il aidera à donner un nouvel essor aux travaux de prospection qui sont plus indispensables que jamais. La science et la technique ont un rôle énorme à jouer dans la recherche, la transformation et l'utilisation de toutes les ressources naturelles, notamment dans le domaine de l'hydrologie et dans celui de l'utilisation des ressources sous-marines. La contribution que ces travaux peuvent apporter au développement de tous les pays du monde est inappréhensible, mais seuls quelques pays peuvent ce permettre de les entreprendre et d'engager les dépenses nécessaires. C'est pourquoi la collaboration internationale est indispensable si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants.

13. Comme le débat général l'a montré, il importe que le Conseil joue un rôle plus actif en ce qui concerne la coordination des activités de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées. Ainsi que plusieurs délégations l'ont déjà souligné, la coordination n'a pas seulement pour but d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements ; elle a également un rôle positif à jouer, qui est de déterminer les domaines qui sont négligés et d'assurer que les programmes s'imbriquent pour leur

donner le maximum d'efficacité. De nombreux organismes s'intéressent à ce problème. C'est ainsi que le Bureau consultatif interorganisations du PNUD a déjà, au cours de sa première réunion, entrepris une étude approfondie de problèmes très importants, notamment celui des relations entre les représentants résidents et les bureaux extérieurs des institutions spécialisées. De même, d'autres organes tendent à jouer un rôle de plus en plus actif dans la coordination « fonctionnelle », c'est-à-dire la coordination quotidienne dans un domaine particulier. En plus du concours du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, il faut espérer une contribution positive aussi importante de la part du Comité de la planification du développement et de la nouvelle Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

14. En ce qui concerne la coordination générale, qui est du ressort du Conseil lui-même, de son Comité spécial de coordination et du Comité administratif de coordination, il y a beaucoup à attendre de la participation du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la réunion récente du Comité spécial et des réunions communes de cet organe et du Comité administratif de coordination. Le nouveau Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées s'intéresse également à cette question, et M. Roosevelt croit savoir qu'il a déjà réalisé de bons progrès vers un accord au sujet de recommandations précises. A cet égard, il faut espérer que le Comité de coordination du Conseil formulera lui aussi diverses recommandations auxquelles le Conseil pourra donner suite avant la fin de la session en cours ; dans le cas contraire, il faudrait que cette question soit examinée d'urgence à la prochaine session. La coordination des activités de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées intéresse de plus en plus directement tous les Etats, petits et grands, développés et en voie de développement. Cela confirme la conviction de la délégation des Etats-Unis qu'un effort concerté de tous est nécessaire pour faire du système des Nations Unies un instrument efficace dans la lutte pour le développement et le bien-être général.

15. En ce qui concerne le courant des ressources vers les pays en voie de développement, auquel le représentant de l'Irak vient à son tour de faire allusion, M. Roosevelt estime que la difficulté est non pas de reconnaître l'existence du problème mais de lui trouver des solutions. Il se demande si le représentant du Royaume-Uni n'a pas montré le chemin vers une solution possible lorsqu'il a souligné la nécessité d'une campagne mondiale par laquelle on chercherait à convaincre, non seulement les gouvernements, mais également tous les peuples du monde, des dangers que représente l'échec relatif de la Décennie du développement. Il est trop facile de blâmer la presse et les autres moyens d'information de l'apathie dont font preuve les populations des pays riches et de leur ignorance des efforts déployés par l'ONU et les organisations qui lui sont reliées pour améliorer les conditions de vie des peuples les plus déshérités. Sans sous-estimer l'œuvre accomplie par les services de l'informa-

tion des Nations Unies, on est en droit de se demander si, en rendant minutieusement compte des réunions des multiples comités et commissions qui siègent au cours de l'année, ils ne perdent pas de vue la tâche plus vaste qui leur incombe et s'ils ne devraient pas procéder à une certaine réorientation de leurs activités.

16. Le récent message dans lequel le Pape Paul VI a demandé que l'on appuie plus fermement les organisations internationales qui travaillent pour la paix et que soit créé au Vatican un organisme qui combattrait la misère dans le monde devrait inciter tous les intéressés à appeler l'attention des peuples sur la nécessité urgente de combler le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. Il est certain que lorsque les populations des pays développés seront mieux informées des efforts déployés par les Nations Unies dans ce domaine, elles seront plus disposées à soutenir leur gouvernement lorsque ceux-ci décideront d'y participer plus généreusement.

17. A elle seule, une meilleure compréhension des problèmes que pose l'accroissement des ressources consacrées au développement ne suffira pas. Il faut que chacun s'efforce de mobiliser toutes ces ressources en vue d'améliorer le sort des déshérités. C'est ainsi que l'exploitation des ressources de la mer peut présenter un grand intérêt, comme la délégation des Etats-Unis l'a souligné devant la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. M. Roosevelt espère que d'autres pays présenteront des suggestions analogues. Ce n'est que par la mise en œuvre collective de nouvelles propositions hardies que les divers gouvernements pourront s'acquitter de leurs responsabilités, non seulement à l'égard de leur propre peuple, mais aussi à l'égard de tous les peuples du monde.

M. Fernandini (Pérou), second vice-président, prend la présidence.

18. M. BENYAHIA (Algérie) déclare que la délégation de l'Algérie se félicite de l'élargissement du Conseil et de l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour de la session. La composition du Conseil reflète maintenant les grandes tendances représentées au sein de l'Assemblée générale, et les questions qu'il doit examiner, notamment l'évaluation et la relance de la Décennie des Nations Unies pour le développement, ont une importance capitale pour la vie de l'Organisation.

19. Le sous-développement peut être un facteur de déséquilibre et de conflit ou, au contraire, la source d'une coopération internationale féconde et d'une consolidation de la paix. Le fossé grandissant qui se creuse entre les nations nanties et les nations démunies cause à l'humanité des inquiétudes sérieuses qu'il serait vain de dissimuler. Bien que le recul de la guerre froide ait permis d'atténuer les conflits nés de l'opposition de blocs ayant des régimes économiques et sociaux différents, une nouvelle division du monde est à craindre qui opposerait les pays pauvres et les pays riches et transposerait, sur le plan des relations entre les nations, le phénomène de la lutte des classes. Depuis la signature de la Charte, les points névralgiques se situent seulement dans les pays du tiers monde, car c'est dans ces pays que les forces de libération économique et poli-

tique se heurtent aux intérêts directs des puissances industrielles désireuses d'imposer leur hégémonie et qui négligent l'importance du phénomène de décolonisation. Dans ces conditions, la coopération économique, et plus spécialement la coopération pour le développement, pourra constituer le facteur de compréhension et de paix le plus positif que l'humanité ait jamais connu. C'est cette coopération qui devrait orienter l'action mondiale entreprise dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

20. Malgré tous les efforts déployés depuis le début de la Décennie, les multiples organismes qui ont été créés, les conférences internationales et régionales qui ont été convoquées, on est encore très en deçà des objectifs, pourtant modestes, qui ont été fixés. Certes, la Décennie a eu pour effet de contribuer à la prise de conscience par la communauté internationale des possibilités de surmonter les problèmes aigus du sous-développement. Mais il faut que cette prise de conscience soit suivie de mesures concrètes et pas seulement de déclarations d'intention, car plus que les besoins insatisfaits, les espoirs déçus sont lourds de conséquences. Toutes les statistiques prouvent que, si une action a été entreprise, elle s'est révélée insuffisante. Les pays en voie de développement eux-mêmes n'ont pu assurer un accroissement suffisant et une utilisation plus efficace de leurs ressources nationales, tant financières que matérielles et humaines. Le commerce extérieur de ces pays n'a pu leur apporter le complément de devises dont ils avaient besoin. En dépit des propos rassurants tenus par certains pays développés à la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les cours des matières premières exportées par le tiers monde n'ont cessé de fléchir depuis 1964. Loin de compenser les déficits commerciaux, les mouvements de capitaux des pays riches vers les pays pauvres sont demeurés inchangés en valeur absolue et ont diminué en valeur relative. Les programmes multilatéraux d'aide et d'assistance technique n'ont pas été dotés des ressources qui avaient été prévues d'un commun accord. Le taux de transfert de 1 % des revenus nationaux a été largement dépassé, mais non pas dans le sens escompté, puisqu'il s'agit de capitaux sortis des pays en voie de développement sous forme de remboursements et d'intérêts des prêts consentis à ces pays et de transferts de dividendes par des sociétés privées contrôlées par des capitaux étrangers. C'est pourquoi l'affirmation selon laquelle la croissance régulière et la stabilité des économies industrielles entraînera avec elle le développement de tous les pays est loin d'être convaincante. L'expérience de la colonisation et les résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre de la Décennie du développement en sont la preuve.

21. Les pays en voie de développement doivent donc entreprendre une action nationale efficace pour atteindre les objectifs de la Décennie et réunir ainsi les conditions nécessaires à un développement autonome. C'est dans cet esprit que l'Algérie a élaboré un programme d'action englobant tous les secteurs d'activité et s'inspirant des options politiques et des réalités qui lui sont propres. Une période de référence de 15 ans a été choisie, qui comporte des objectifs quantitatifs

s'échelonnant sur sept années, après l'exécution d'un plan préliminaire destiné à assurer la mise en place des structures nécessaires. On espère que cela permettra de transformer complètement l'économie algérienne d'ici à 1980. Pour atteindre ces objectifs, il faudra investir annuellement 20 % du produit national brut.

22. Cependant, ces mesures ne seront efficaces que si des réformes de structure sont entreprises simultanément dans tous les domaines. Il faut d'abord mobiliser les masses populaires en les faisant participer à l'élaboration et à l'application des programmes prioritaires. Il faut qu'à tous les niveaux, y compris les collectivités locales, les citoyens se sentent directement intéressés par la tâche entreprise. Cet effort implique une réforme profonde des structures juridiques, sociales et politiques, réforme qui est un préalable à la mise en œuvre de tout programme intégré de développement. En outre, l'Algérie a entrepris une réforme agraire qui permettra de donner la terre à ceux qui la travaillent et d'intégrer l'agriculture dans la politique économique d'ensemble.

23. Les pays en voie de développement ont hérité de la période coloniale deux anomalies fondamentales : d'une part, l'écart qui existe entre les régions riches et les régions pauvres au sein d'un même pays, d'autre part, le fait que les ressources dont les pays du tiers monde disposent servent à satisfaire les appétits des grands centres industriels du monde. Il importe de résoudre ces contradictions de façon que les pays en voie de développement puissent utiliser leurs ressources naturelles conformément aux impératifs du développement national. Ce processus de réorientation peut être assuré tout d'abord grâce à un renforcement du rôle de l'Etat dans les secteurs clés de l'économie. C'est ainsi que l'Algérie n'a cessé d'affirmer sa souveraineté sur ses ressources naturelles et qu'elle a assuré la relance de la recherche d'hydrocarbures pour son propre compte et dans le cadre de l'association de coopération avec la France. Des efforts analogues ont été déployés dans les autres secteurs miniers. Pour assurer le financement de l'action ainsi entreprise, le Gouvernement algérien a créé une Banque nationale qui mettra à la disposition de l'économie les crédits nécessaires pour appliquer la politique de l'Etat. De même, le monopole d'Etat des assurances permet d'utiliser dans l'intérêt du développement national les fonds considérables qui sont disponibles dans ce secteur, et la transformation de la Caisse algérienne de développement en véritable Banque de développement rendra possible le financement à long terme des projets entrepris dans le cadre du plan. Mais si certaines activités économiques fondamentales relèvent de l'Etat, qui peut se réservé le droit d'orienter les capitaux privés vers les investissements productifs dans des domaines déterminés par lui, les possibilités d'investissements qu'offrent les pays en voie de développement sont tellement vastes qu'il reste toujours une place pour l'utilisation de l'épargne privée et de l'épargne étrangère, qui apporte avec elle les techniques et les marchés extérieurs indispensables. Et, pour ce qui est des capitaux étrangers, l'Algérie tient à pratiquer une politique de coopération avec tous les pays dans la mesure où sa souveraineté sera respectée.

24. Pour utiliser les richesses existantes ou potentielles qu'elle possède, l'Algérie a décidé de créer, avec l'aide du Fonds spécial, un Institut national de la productivité et du développement industriel. En effet, la mise en valeur des ressources nationales dépend de la compétence des hommes qui sont chargés de les exploiter. Il s'agit donc d'exécuter un vaste programme d'alphabétisation, concentré sur les secteurs prioritaires de l'économie nationale, puis de formation professionnelle des travailleurs et des cadres. L'Algérie, choisie comme pays pilote pour le programme expérimental d'alphabétisation fonctionnelle entrepris par l'UNESCO et le PNUD, s'attachera à faire ressortir en termes concrets l'incidence de l'éducation sur le développement économique.

25. Loin de se substituer à l'action entreprise par les Etats sur le plan national, la coopération internationale doit soutenir les efforts déployés par les pays en voie de développement pour mettre en place les structures nécessaires et appliquer les politiques propres à accélérer leur développement. De plus, les pays en voie de développement doivent conjuguer leurs efforts au niveau régional et sous-régional. C'est ainsi que le Colloque sur le développement industriel en Afrique a fait ressortir la nécessité de coordonner les politiques d'industrialisation appliquées par les pays de ce continent. Cette coordination paraît encore plus indispensable au niveau de la sous-région du Maghreb. Il s'agit d'élaborer en commun un programme de développement industriel qui tienne compte des possibilités effectives des pays qui constituent la sous-région.

26. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays en voie de développement ont su coordonner leurs efforts, au sein du groupe des 77 pays, pour obtenir l'adoption de recommandations de nature à favoriser la réalisation des objectifs de la Décennie du développement. Ces pays devraient maintenant agir de concert pour obtenir l'application de ces recommandations par les pays développés. Sur le plan régional, les pays développés devraient se montrer plus disposés à contribuer à faire du commerce extérieur un véritable instrument d'industrialisation des pays sous-développés. En matière de coopération économique avec leurs partenaires du tiers monde, ils devraient tenir compte des priorités et des normes adoptées dans les pays assistés. L'expérience originale de coopération pour le développement industriel lié à l'exploitation des ressources naturelles, que l'Algérie et la France poursuivent en commun, s'inspire de ce principe.

27. Quant aux prêts consentis pour la livraison de matériel, ils devraient être plus que de simples crédits à l'exportation : ils devraient non seulement être consentis à des conditions plus avantageuses, mais encore prévoir que le remboursement ne sera exigible qu'après la mise en fonctionnement des unités créées. L'équipement et les techniciens fournis dans le cadre des accords relatifs à ces prêts devraient être mis à la disposition du pays bénéficiaire dans des conditions au moins aussi favorables que celles qui sont consenties pour les transactions commerciales courantes ou dans le cadre de l'assistance technique. Actuellement, en effet,

la masse des salaires des experts de la coopération économique constitue une lourde charge pour le pays d'accueil. Enfin, le remboursement des prêts devrait lui aussi favoriser le développement des pays assistés en se faisant sous forme de livraisons de produits industriels et d'excédents.

28. Sur le plan multilatéral, il convient d'assurer une participation de tous les pays à la recherche de solutions aux grands problèmes économiques et sociaux du monde. Ainsi, les questions du désarmement et de l'utilisation à des fins de développement des ressources qu'il pourrait libérer, la réforme du système monétaire international, les négociations d'abattements tarifaires ne doivent pas être examinées au sein d'un club restreint de pays industrialisés. L'ONU et les organes et institutions qui lui sont reliés offrent un cadre tout à fait adéquat pour l'étude de ces problèmes. Le Conseil élargi a un rôle particulièrement important à jouer dans ce domaine. Avec la création de nouveaux organismes internationaux, la nécessité d'une coordination devient en effet plus impérieuse. Le Conseil devrait actuellement être en mesure de faire face plus efficacement aux tâches importantes qui lui incombent. Il pourrait également s'attacher à donner un contenu plus concret aux objectifs fixés dans le cadre de la Décennie, en partant non plus de grandeurs globales souvent abstraites, mais de cas concrets, compte tenu des plans de développement et des priorités établies par les Etats Membres. Le Conseil devrait également orienter dans un sens opérationnel les études effectuées par l'ONU et les institutions spécialisées.

29. Il faut espérer que la crainte de voir gravement compromis le succès de la Décennie du développement incitera tous les pays à redoubler d'efforts pour aboutir à une utilisation rationnelle des ressources mondiales, ressources qui sont suffisantes pour assurer le mieux-être de l'humanité tout entière. C'est aux Nations Unies qu'il appartient de jouer le rôle de catalyseur qui provoquera, si les trois éléments nécessaires — disponibilités de ressources, structures pour en assurer l'utilisation rationnelle et volonté politique d'agir — sont réunis, la réaction en chaîne que l'on appelle la croissance autonome équilibrée.

30. M. ISMAÏL (Pakistan) rappelle que l'un des objectifs de la Décennie du développement était de porter le taux annuel de croissance du produit national brut, qui était initialement de 3,5 %, à 5 % et, si possible, à 6 % à la fin de la Décennie. On espérait, d'autre part, que la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial passerait de 26 à 28 %. On espérait également que les termes de l'échange, devenus défavorables après l'essor qui avait suivi la guerre de Corée, pourraient s'améliorer. On formulait encore l'espoir que les pays développés — ceux dont le revenu par habitant dépassait un certain chiffre — dépenseraient au milieu de la Décennie 1 % de leur revenu national pour aider les pays en voie de développement. Ce chiffre ne comprenait pas l'assistance économique accordée sous forme de crédits commerciaux à court terme à des taux d'intérêt commerciaux.

31. Or, qu'est-il advenu de ces espoirs ? En 1961, le pourcentage du revenu national des pays développés

transféré aux pays en voie de développement était de 0,84 %. Il a peu à peu diminué par la suite pour tomber à 0,65 % en 1964. Si les termes de l'échange ont évolué un peu en faveur des pays de production primaire, cette évolution a été inégale ; les pays producteurs de matières minérales ont été relativement favorisés par rapport aux autres. Le pouvoir d'achat disponible et nouvellement créé transféré de l'étranger dans les pays en voie de développement est tombé à un niveau très bas. Le taux de formation brute de capital dans les pays en voie de développement n'a pas augmenté conformément aux objectifs de la Décennie. En revanche, le produit réel des pays développés à économie de marché, considérés en groupe, est passé de 985 milliards de dollars en 1961 à environ 1 300 milliards en 1965.

32. Parlant de l'importance de la dette internationale des pays en voie de développement, M. Ismaïl souligne que les pays donateurs et les pays bénéficiaires ont un intérêt égal à ce que la charge de la dette soit maintenue dans des limites raisonnables. Comme le souligne la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1965* (E/4187 et additifs), les pays créanciers doivent se préoccuper de la solvabilité de leurs débiteurs car elle se répercute, non seulement sur le remboursement de leurs créances, mais aussi sur la capacité des pays débiteurs d'acheter à l'avenir leurs exportations. Prêteurs et emprunteurs ont les uns et les autres le devoir d'empêcher que l'accumulation de la dette n'ait des effets perturbateurs sur l'évolution future du commerce international. La délégation du Pakistan suggère à ce sujet que le remboursement des crédits « liés » soit accepté en partie sous forme d'exportations, notamment d'articles manufacturés et de demi-produits. L'accès aux marchés des pays développés des articles manufacturés par les pays en voie de développement ne devrait pas être entravé ou empêché par des barrières douanières, des contingents ou des taxes intérieures. De plus en plus, les pays développés qui accordent une assistance ont tendance à subordonner leur aide financière à la condition que les pays bénéficiaires se fournissent chez eux. Cette condition, non seulement empêche les pays en voie de développement d'acheter aux prix les plus avantageux, mais réduit la valeur nette de l'assistance aux pays bénéficiaires. La délégation pakistanaise voudrait aussi faire quelques remarques sur la pratique qui consiste à lier l'aide aux pays en voie de développement à des projets déterminés. En effet, en subordonnant l'octroi de l'aide à la condition qu'elle soit affectée à un projet déterminé, le pays prêteur empêche le pays bénéficiaire d'utiliser comme il l'entend les ressources extérieures qui lui sont fournies et restreint ses possibilités d'en tirer le rendement optimal, étant donné que des problèmes d'affectation risquent de se poser. La plus grande partie de l'assistance économique extérieure devrait être fournie sous une forme qui laisse au pays bénéficiaire la plus grande latitude dans l'utilisation des fonds mis à sa disposition, à condition, bien entendu, que ceux-ci servent à satisfaire des besoins économiques réels.

33. L'assistance économique extérieure doit stimuler mais non remplacer les efforts des pays bénéficiaires. Le Pakistan mobilise ses ressources propres dans toute la

mesure du possible. En 1965/66, il n'a utilisé que 1,43 milliard de roupies provenant de ses ressources propres pour financer un programme d'investissements publics de 3,2 milliards de roupies. En 1966/67, les ressources nationales fourniront 51,5 % d'un programme de 5,14 milliards de roupies. Cette amélioration sera possible grâce à une augmentation de 35 % des recettes fiscales au cours des deux premières années du troisième plan. Le taux de l'épargne nationale passera de 9,7 % du produit national brut en 1965/66 à 11,5 % en 1966/67. Au Pakistan, les investissements privés jouent un rôle spécial dans l'effort de développement national. En fixant le volume du programme de développement du secteur public et en formulant la politique monétaire et financière du pays, le gouvernement s'est toujours efforcé d'assurer la croissance rapide du secteur privé.

34. L'industrialisation du Pakistan a progressé à un rythme rapide, la grosse industrie se développant à un taux moyen de 15 % par an et le secteur manufacturier fournissant 10 % du produit national brut. Le Pakistan cherche à organiser la relève de l'Etat par l'entreprise privée dans des secteurs considérés jusqu'ici comme publics. C'est ainsi que les investissements privés se dirigent actuellement vers les industries des engrains et de la pétrochimie qui, auparavant, relevaient exclusivement de l'investissement public. Le Gouvernement pakistanaise est particulièrement désireux d'associer les capitaux privés étrangers à son effort de développement. Il offre des avantages aux capitaux étrangers disposés à s'investir dans le pays.

35. Malgré l'assistance bilatérale et multilatérale fournie aux pays en voie de développement, on constate que le courant des capitaux en provenance des principaux pays exportateurs ne s'est chiffré, comme le Directeur du PNUD l'a rappelé à la 1421^e séance, qu'à 9,5 milliards de dollars en 1965. De cet apport, il faut déduire le flux inverse de 3,5 milliards de dollars, composé des remboursements de capital et des versements d'intérêts et de dividendes. Le solde n'est que de 6 milliards de dollars, alors que l'apport annuel net nécessaire est évalué pour 1970 à 14 milliards de dollars.

36. Le Gouvernement pakistanaise est reconnaissant de l'assistance internationale qui lui est fournie et il est sensible aux initiatives importantes prises récemment, telles que la mise en place, sur une base permanente, de l'UNCTAD, l'élargissement des activités de la BIRD, l'extension donnée au Programme alimentaire mondial, ainsi que la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et celle de la Banque asiatique de développement, qui vient combler une lacune depuis longtemps ressentie, cette institution étant appelée à jouer un rôle important dans l'accélération du développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Toutefois, les efforts ainsi accomplis doivent être appréciés au regard des besoins totaux et, de ce point de vue, ils apparaissent encore insuffisants.

37. Ainsi, malgré l'aide internationale, malgré leurs efforts propres — et notamment la planification nationale conçue en tant que moyen de développement économique et social — très peu nombreux sont les pays en

voie de développement qui ont réussi à atteindre l'objectif, modeste pourtant, d'un taux de croissance annuel de 5 % qui avait été fixé pour la Décennie du développement. Cet échec est dû pour une large part à l'insuffisance du montant des ressources extérieures, qui, au lieu de se rapprocher de l'objectif de 1 % du revenu national des pays qui accordent une assistance, va plutôt s'en éloignant, comme l'a souligné le Secrétaire général. Cet état de choses est d'autant plus attristant que les objectifs assignés à la Décennie du développement sont modestes. Même si le taux de 5 % est atteint, l'écart continuera à s'élargir entre les pays dont le revenu par habitant est en moyenne de 120 dollars par an et les pays dont le revenu moyen par habitant atteint ou dépasse 750 dollars — le revenu par habitant des Etats-Unis est en moyenne de 3 000 dollars et celui des pays membres de la Communauté économique européenne dépasse 1 400 dollars.

38. Le Pakistan a été un des rares pays en voie de développement qui ont réussi à atteindre le taux de croissance fixé dès le milieu de la Décennie, avec un taux annuel global de 5,5 %, le taux de croissance de l'agriculture étant d'environ 3,5 % et celui de l'industrie de plus de 10 %. Au cours du deuxième plan quinquennal, les exportations du Pakistan ont augmenté au rythme de 7 % par an, le taux d'accroissement atteignant 15 % en 1965/66. Les recettes d'exportation totales pendant la période du plan quinquennal ont été supérieures aux prévisions ; elles ont atteint environ 400 millions de dollars, ce qui a permis d'abaisser à 38 % environ, au lieu de 48 %, la contribution de l'assistance économique extérieure requise pour le financement du plan. Il est probable qu'au cours du troisième plan le taux d'assistance économique extérieure requis pour le financement du plan pourra être réduit encore, jusqu'à 32 % environ. L'accélération du rythme de croissance au cours du deuxième plan a été possible grâce à une augmentation sensible du taux d'investissement, passé de 10,5 % du produit national brut en 1959/60 à 18,5 % pour 1964/65. L'épargne intérieure est passée de 6,9 % du produit national brut en 1960/61 à 10,2 % en 1964/65. On s'attend à un nouveau relèvement de ces taux au cours du troisième plan, qui prévoit un taux de croissance annuel de 6,5 %.

39. Le représentant du Pakistan souligne le danger que représente l'accroissement considérable de la dette des pays en voie de développement. En 1956, le montant de la dette internationale des pays à faible revenu intéressant le secteur public ou comportant des garanties gouvernementales était inférieur à 10 milliards de dollars. En 1964, elle était estimée à 33 milliards de dollars. En raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'accumulation de la dette à court terme, le service de la dette, qui ne représentait que 800 millions de dollars en 1956, a exigé 3,5 milliards de dollars en 1964. A ce rythme, le service de la dette internationale des pays en voie de développement neutralisera complètement, dans une quinzaine d'années, l'apport de capitaux en provenance des pays développés. M. Ismail rappelle la recommandation faite par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (voir E/4224/Add.1) qui tend

à abaisser à 3 % ou moins le taux d'intérêt des prêts consentis aux pays sous-développés et à porter la durée d'amortissement de ces prêts à 25 ans ou plus. Ces conditions favorables devraient s'appliquer d'ici à trois ans à 80 % au moins de l'assistance internationale.

40. La délégation pakistanaise a proposé, au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, que le remboursement des prêts de développement soit accepté, au moins partiellement, en nature. Il semble inéquitable que les pays en voie de développement soient astreints à rembourser en devises fortes les prêts « liés » qui leur sont consentis. La délégation pakistanaise s'inquiète de ce que les pays développés, pour protéger l'équilibre de leur balance des paiements, assortissent de plus en plus les prêts qu'ils consentent aux pays en voie de développement de conditions restrictives et en imposent l'affectation. Peut-être devrait-on envisager la création d'un service international d'évaluation du coût des projets, qui déterminerait la charge réelle qu'imposent aux pays en voie de développement les prêts assortis de telles conditions.

41. En terminant, le représentant du Pakistan attire l'attention du Conseil sur la résolution relative à la coopération économique dynamique en Asie¹, adoptée par la deuxième Conférence ministérielle de Manille. Le Pakistan voit dans la coopération économique régionale un instrument efficace de la politique économique, comme le montrent les succès obtenus par les arrangements conclus, d'une part, entre la Turquie, l'Iran et le Pakistan et, d'autre part, entre l'Indonésie et le Pakistan.

42. M. LÓPEZ (Philippines) attribue la crise constitutionnelle et financière que connaît l'ONU à la disproportion croissante entre le nombre et l'ampleur des problèmes politiques posés à l'Organisation, d'une part, et les pouvoirs et les ressources dont elle dispose, d'autre part. A moins d'une réforme constitutionnelle radicale qui donnerait à l'Organisation la volonté politique et les moyens matériels de maintenir la paix, le Conseil de sécurité et les commissions politiques de l'Assemblée générale sont condamnés à ressentir de plus en plus un sentiment de frustration. Etant donné la nature même de ses responsabilités, le Conseil de tutelle ne tardera pas à mettre fin à ses travaux. En revanche, le Secrétariat, qui, en vertu de la Charte, aurait pu rester un simple organe administratif, est devenu un instrument puissant et efficace de l'Organisation.

43. M. López retrace ensuite l'histoire du Conseil économique et social, de son abdication progressive en faveur de l'Assemblée générale, qui, en raison de son caractère plus représentatif et de l'arrivée de nouveaux Membres, en est venue à refléter plus fidèlement les besoins et aspirations du monde sous-développé. Alors que l'Assemblée générale devenait une Chambre des communes dynamique et révolutionnaire, le Conseil semblait se transformer en une Chambre des lords, posée et conservatrice, gardienne des situations acquises et du statu quo. Le Conseil, de plus en plus, hésitait à prendre des initiatives nouvelles et fécondes, et se

contentait de noter, d'examiner, de coordonner les travaux de ses divers organes subsidiaires et des institutions spécialisées. Heureusement, le Conseil s'est secoué et a pris conscience des tâches importantes que lui confie la Charte et de ses responsabilités envers la communauté internationale. Depuis que le nombre de ses membres s'est accru et qu'il est devenu plus représentatif, il est mieux en mesure de répondre aux aspirations de l'humanité à une vie de paix et d'abondance, et il peut devenir à nouveau le foyer d'efforts imaginatifs et dynamiques déployés pour l'amélioration de la condition humaine.

44. La création de l'UNCTAD et celle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sont la preuve de ce dynamisme nouveau. Elles répondent au vœu des pays en voie de développement, qui, depuis longtemps, déploraient l'inaction relative des organismes existants des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sera placée directement sous l'égide de l'Assemblée générale. Les pays en voie de développement fondent sur elle de grands espoirs pour leur industrialisation. Ils espèrent que les institutions et les organes qui se préoccupent des problèmes du développement sauront mettre au point les moyens appropriés de collaborer avec la nouvelle organisation, de même qu'ils ont déjà pris des dispositions d'ordre pratique pour coopérer avec l'UNCTAD.

45. Le revenu national des pays en voie de développement devait augmenter, avant la fin de la Décennie, de 5 % par an au moins ; cet objectif est loin d'être atteint. L'importance des ressources financières mises par les pays développés à la disposition des pays en voie de développement n'est à la mesure ni de la capacité des uns à fournir ces ressources ni de la capacité des autres à les utiliser. L'aide tend à être accordée à des conditions de moins en moins libérales, ce qui aggrave la charge déjà lourde qu'imposent aux pays en voie de développement le service de la dette et le remboursement des emprunts. Les pays exportateurs de capitaux répugnent à accorder une proportion croissante de l'aide qu'ils consentent par l'intermédiaire d'institutions multilatérales. Aucun membre du Conseil n'a contesté ces faits, ni cherché à minimiser la gravité de l'avertissement donné par le Secrétaire général lorsqu'il les a exposés au Conseil. De même, il est réconfortant de constater qu'aucun pays développé membre du Conseil n'a estimé qu'il était au-dessus de ses possibilités de fournir une aide représentant 1 % de son revenu national. L'un d'entre eux, la France, a non seulement atteint cet objectif, mais le dépasse depuis de nombreuses années ; la Belgique et le Royaume-Uni s'efforcent de l'atteindre. A la Conférence ministérielle pour le développement de l'Asie du Sud-Est qui s'est tenue à Tokyo en avril dernier, le Gouvernement japonais a annoncé qu'il porterait son aide aux pays en voie de développement à 1 % de son revenu national, soit à environ 650 millions de dollars par an, au lieu de 400 millions de dollars en 1965. Ce que la France a fait, ce que le Japon se propose de faire, d'autres pays devraient pouvoir le faire également.

¹ Voir E/CN.11/716, appendice II.

46. M. López mentionne d'autres initiatives pleines de promesses : la contribution de 700 000 dollars — l'équivalent des dépenses militaires d'un seul jour — versée à l'UNESCO par le Chah d'Iran ; les progrès réalisés dans la mise à exécution du projet du Mékong sous les auspices de la CEAEO ; la création, également sous les auspices de la CEAEO, de la Banque asiatique de développement, dont le siège est établi à Manille et qui représente une étape historique dans la coopération économique régionale en Asie. A la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre la Malaisie et les Philippines, l'Association de l'Asie du Sud-Est, centre de coopération économique, sociale et culturelle entre la Thaïlande, la Malaisie et les Philippines, a repris ses activités. Avec la fin de la politique indonésienne d'affrontement, les Philippines espèrent voir revivre le Maphilindo, créé il y a trois ans par la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie. Neuf pays de la région de l'Asie et du Pacifique sont convenus de créer un organisme consultatif, le Conseil de l'Asie et du Pacifique (ASPAC), afin de promouvoir entre eux la coopération économique, culturelle et technique. La CEAEO, l'Association de l'Asie du Sud-Est, le Maphilindo, la Banque asiatique de développement et l'ASPAC sont autant d'étapes vers un même objectif, qui consiste à former une alliance non pas contre une nation ou un groupe de nations, mais contre la misère, l'ignorance et la maladie. La délégation des Philippines estime elle aussi que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel devrait établir son siège en Asie et elle accueille avec faveur l'offre du Gouvernement de l'Inde d'accueillir sur son territoire la nouvelle organisation.

47. M. López expose ensuite les progrès réalisés par son pays dans la mise en œuvre de son programme de développement et de son programme de réforme agraire, ainsi que dans divers domaines tels que l'irrigation, la pêche, le développement communautaire et les coopératives rurales. Le Gouvernement philippin a encouragé la mise en place d'industries métallurgiques, chimiques

et pétrochimiques. Il a abandonné le contrôle des changes et celui des importations au profit de l'économie de libre entreprise. Il a encouragé la rationalisation des industries d'exportation. Malheureusement, le service de la dette atteint des proportions telles qu'il absorbera une part substantielle des recettes d'exportation en devises, qui aurait pu être affectée à l'achat de biens d'équipement.

48. M. López souligne la disparité entre les aspects économiques et les aspects sociaux des activités des Nations Unies. Pour un dollar dépensé pour les services sociaux, on en consacrait quatre en 1962 aux services économiques, mais en 1966 ceux-ci en absorberont six. Il faudrait rétablir l'équilibre, sans pour autant réduire les crédits affectés aux services économiques. La délégation des Philippines appuie la proposition tendant à ce que la Commission des questions sociales s'appelle désormais « Commission du développement social ». Elle est également en faveur de transformer la Commission des droits de l'homme en une Commission pour les droits de l'homme, c'est-à-dire en un organe qui ne se borne pas exclusivement à analyser, à définir et à étudier les droits de l'homme, mais qui mette au point des mesures pratiques pour leur sauvegarde effective. La délégation des Philippines approuve aussi la proposition tendant à créer un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle voudrait également que les commissions économiques régionales deviennent des « commissions économiques et sociales ».

49. Depuis quelques années, la CEAEO bénéficie insuffisamment de l'accroissement des crédits budgétaires. La délégation des Philippines, tout en reconnaissant que la CEA, par exemple, devra recevoir des crédits relativement plus élevés chaque année jusqu'à ce qu'elle ait pleinement développé ses activités, souhaiterait que la CEAEO bénéficie d'un traitement budgétaire plus équitable.

La séance est levée à 13 h 10.